Sofinco

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

01 Octobre 2026

INFORMATION GÉNÉRALE DES EMPRUNTEURS SUR LES TAUX MAXIMA AUTORISÉS EN FRANCE

Application des articles L. 314-6 du code de la consommation
et L. 313-5-1 du code monétaire et financier concernant l'usure.

Contrats de crédit consentis à des consommteurs n'entrant pas dans le champ d'application du 1° de l'article L. 313-1 du code de la consommation ou ne constituant pas une opération de crédit d'un montant supérieur à 75 000 euros destinée à financer, pour les immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, les dépenses relatives à leur réparation, leur amélioration ou leur entretien.

Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000€(1) :	**23,60 %**
Prêts d'un montant supérieur à 3 000€ et inférieur ou égal à 6 OOO€(1) :	**15,76 %**
Prêts d'un montant supérieur à 6 000€(1) :	**8,56 %**

(1) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

CA Consumer Finance prêteur dont Sofinco est une marque, SA au capital de 629 480 046 € - 1 Rue Victor Basch – CS 70001
91068 Massy Cedex, 542 097 522 RCS Evry, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS N° 07 008 079 (www.orias.fr).